

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	8
Votants	8
procuration	1

L'an deux mil vingt-trois le mardi 21 mars, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 17 mars 2023

Objet
N° 23/03/19
DETR 2022 * RENOVATION DE LA TOITURE ET DES MENUISERIES EXTERIEURES DES NIVEAUX SUPERIEURS DE L'ECOLE * MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°22/05/21

Présents Monsieur Jérémy VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE, Madame Rachel ROUSSET, Madame Maryvonne ALVARD, Madame Dominique ANCEY

Représentés Madame Guyonne FOURNIER donne procuration à Monsieur Jérémy VALLAS

Absents excusés Madame Guyonne FOURNIER

Secrétaire de séance Monsieur François COUTAGNE

La toiture du bâtiment de l'école nécessite une rénovation thermique et totale pour permettre une optimisation de la performance énergétique. En effet, ce bâtiment est déjà relié au réseau de chaleur et de la chaufferie bois de la commune de Vallorcine. De plus, cette rénovation permettrait de rénover le premier étage au-dessus de l'école pour l'installation d'un cabinet médical (à la suite de l'avis de l'ARS concernant le manque de locaux médicaux sur la commune, un rapprochement avec les praticiens du cabinet d'Argentière (commune voisine de Chamonix Mont-Blanc) a été opéré afin d'organiser à minima une permanence par semaine dans le village) et d'un espace de "coworking" sollicité par de nombreux habitants permanents et secondaires. Le deuxième niveau au-dessus de l'école représente la même surface. Situé sous le toit l'occupation serait donnée pour la réalisation de deux appartements : un pour le praticien venant en renfort médical du cabinet d'Argentière durant la saison touristique, l'autre étant mis à disposition des employés des administrations (école ou collectivité). À cette rénovation de toiture, s'ajoute le changement des toutes les huisseries, afin de répondre aux cohérences thermiques et de consommation d'énergie de nos jours. La commune entreprend la rénovation de gros œuvre et les occupants s'occuperont des aménagements intérieurs. Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention dans le cadre de la DETR 2022 avec le plan de financement ci-après :

Principaux postes de dépenses	Montant HT
	TVA non récupérable
Dépenses d'investissement	
<i>Toiture</i>	126 977.06€
<i>Menuiseries extérieures</i>	22 059.88€
TOTAL	149 036.94€

RECETTES

Ressources (origine du financement)	Type d'aide	Montant HT	taux
DETR 2022		59 614.78€	40%
REGION AURA 2023		59 614.78€	40%
TOTAL des subventions publiques HT		119 229.56	80%
Autofinancement		29 807.38€	20%
TOTAL GENERAL		149 036.94 €	100%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention dans le cadre de la DETR 2023
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2023

La présente délibération est transmise à Monsieur le Sous-Préfet de BONNEVILLE
Madame la Trésorière de SALLANCHES

Délibération exécutoire le

Affichage en mairie de Vallorcine du
Au

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Le secrétaire de séance

Le Maire

Pour copie conforme

